



**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**  
**ORIENTATIONS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION**  
**2022-2023**

**1. L'enrichissement collectif de la communauté du territoire de la MRC par la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise**

- ✓ Accompagner, soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat local individuel et collectif et déployer des stratégies partenariales pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- ✓ Soutenir le déploiement du plan d'intervention et d'affectation des ressources dans le cadre de la stratégie d'Accès entreprise Québec.
- ✓ Soutenir et promouvoir les activités récréotouristiques et agrotouristiques du territoire de la MRC.
- ✓ Soutenir la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole.
- ✓ Appuyer le dynamisme du milieu des affaires au moyen d'activités d'animation, de mentorat et de réseautage des partenaires.

**2. L'attractivité générale du territoire de la MRC par le soutien de la mobilisation des partenaires en vue de la mise en œuvre de projets structurants pour la communauté**

- ✓ Dans le cadre de la venue du REM, évaluer les occasions de développement commercial de la ville de Deux-Montagnes et de la MRC DE Deux-Montagnes et soutenir le déploiement des plans et des stratégies sous-jacents.
- ✓ Contribuer au rayonnement de la culture et du patrimoine en collaboration avec les partenaires du milieu.
- ✓ Mettre en place des projets associés à la démocratisation de l'accès à l'eau par le biais du fonds Signature Innovation.

**3. Réaliser des mandats en regard de la planification de l'aménagement du territoire**

- ✓ Mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- ✓ Compléter le Plan régional des milieux humides et hydriques.
- ✓ Débuter les travaux d'un inventaire des biens patrimoniaux.

**4. L'amélioration de la mobilité durable des biens et des personnes à l'intérieur du territoire de la MRC et avec les MRC avoisinantes.**

- ✓ Participer aux instances métropolitaines (CMM, ARTM, exo).
- ✓ Collaborer avec nos partenaires (MTQ, MRC, TPÉCN).
- ✓ Se donner les outils nécessaires au développement des interconnexions avec les MRC avoisinantes.

**5. L'attractivité de la région des Laurentides par la participation à des projets rassembleurs et créateurs de richesses**

- ✓ Participer à la mise en œuvre de projets structurants et d'ententes sectorielles pour la région des Laurentides.
- ✓ Collaborer avec nos partenaires (MRC, CPÉRL, TPÉCN, etc.)